

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1171

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	100 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	100 000
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 100 000 euros du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » action 14 « accès à la nationalité française » vers le programme 303 « Immigration et asile » action 03 « lutte contre l'immigration irrégulière ».

En juillet 2018, un rapport parlementaire sur la Seine-Saint-Denis était présenté à l'Assemblée nationale. Leurs auteurs, les députés François Cornut-Gentille (LR) et Rodrigue Kokouendo

(LaREM), estimaient que dans ce département, les « personnes en situation irrégulière seraient entre 150.000, 250.000 voire 400.000 », soit entre 8 et 20 % de la population.

La lutte contre l'immigration irrégulières doit devenir une priorité.